

	Séance du 9 avril 2015 Délibération n° 31	Pôle :
	ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 200 DU 4 NOVEMBRE 2014 RELATIVE A LA TARIFICATION DES ESPACES DE L'ANCIEN MARCHÉ COUVERT - RUE SAINT-PHILIPPE . APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS	Attractivité du Territoire Direction de l'Economie

I - Rapport de présentation

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal du 4 novembre 2014 (délibération n°200) avait approuvé la tarification des redevances d'occupation des box de l'ancien marché réhabilité.

Les travaux s'achevant à la fin mars, les espaces ont été identifiés avec une nouvelle numérotation et des précisions de surface.

Aussi, conformément au nouveau plan actualisé joint en annexe, la structure dispose de :

- 12 box numérotés de 04 à 15 d'une superficie de 15 m² : 150 € TTC/mois
- 03 box numérotés de 01 à 03 d'une superficie de 27 m² : 500 € TTC/mois
- 01 box n° 16 d'une superficie de 48,50 m² : 650 € TTC/mois (non prévu dans la DCM du 4/11/2014)
- 06 espaces de 6 m² situés au centre de la rotonde : 75 € TTC/mois.

Par conséquent, compte tenu de ces nouveaux éléments, il y a lieu d'annuler la délibération du 4 novembre 2014 et d'approuver la tarification des redevances ci-dessus indiquées.

II - Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité.

ARTICLE 1 : d'annuler et remplacer la délibération n°200 du 4 novembre 2014

ARTICLE 2 : d'approuver la tarification des redevances d'occupation des box comme suit :

- **Box 04 à 15 : 150 € TTC/mois**
- **Box 01 à 03 : 500 € TTC/mois**
- **Box 16 : 650 € TTC/mois**
- **Espace central (un étal ne dépassant pas 2m x 3m) : 75 € TTC/mois**

ARTICLE 3 : de l'autoriser ou son élu délégué dans le domaine de compétences à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Certifié exact et conforme pour transmission au contrôle de légalité et publication.



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250319-DCM007_2025-DE